



DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS

Année 2025 - 2026

La commune de Montbonnot-Saint-Martin encourage et soutient sur son territoire la vie associative dans sa diversité. Chaque année, elle met à disposition des associations bonimontaines des locaux, du matériel ou des agents municipaux et consacre une part de son budget à des subventions directes aux associations.

Ce dossier a été mis en place par la commune pour répondre à ses obligations légales, faciliter ses relations avec les associations et accompagner au mieux les évolutions de la vie associative de son territoire. Il doit être rempli par les associations soutenues par la commune, que ce soutien soit matériel ou financier. Nous vous remercions de le compléter avec le plus grand soin.

Pièces à joindre au dossier

Pour tout dossier :

- ☐ La fiche « Sport » pour les associations sportives
- ☐ Le compte de résultat du dernier exercice approuvé par l'assemblée générale et certifié par le Président de l'association
- ☐ Le bilan financier du dernier exercice approuvé par l'assemblée générale et certifié par le Président de l'association ou à défaut le relevé de situation des comptes en fin d'exercice certifié par le Président
- ☐ Le budget prévisionnel approuvé par l'assemblée générale et certifié par le Président
- ☐ Le compte-rendu de la dernière assemblée générale de l'association, comprenant le rapport moral et le rapport financier

Pour une nouvelle association :

- ☐ La photocopie de la publication de la création de l'association au Journal Officiel
- ☐ La composition du Conseil d'administration et du bureau
- ☐ Les statuts datés et signés ainsi que le récépissé de création reçu de la Préfecture

En cas de modification :

- ☐ Un exemplaire des statuts de l'association, ainsi que le récépissé de modification reçu de la Préfecture
- ☐ La composition du Conseil d'administration et du bureau et le récépissé de modification reçu de la Préfecture

NB : Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter ce dossier par tout autre document que vous jugerez utile.

**Dossier à compléter et à retourner par courrier
avant mardi 14 octobre 2025
impérativement à l'adresse suivante :**

Mairie de Montbonnot-Saint-Martin
Anna DUMÉE - CCAS
BP 14 – 38330 Montbonnot-Saint-Martin
Téléphone 04 28 06 95 65 - Email : ccas@montbonnot.fr



Notice

Quelques conseils pour remplir votre dossier

Les services de la commune sont à votre disposition pour vous aider à remplir votre dossier. N'hésitez pas à les contacter au 04 28 06 95 65 (Anna DUMÉE).

Les différents numéros d'une association

• Code APE

APE signifie « Activité principale exercée ». C'est donc la nature de l'activité exercée par votre association qui va déterminer votre code APE. Ce sont les services de l'INSEE qui attribuent le code APE, composé de 4 chiffres et une lettre.

Pour connaître le code de votre association, consultez www.sirene.fr menu « avis de situation téléchargeable ».

• Numéro de SIRET

Il s'agit du numéro d'identification de votre association au répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE). Le n° de SIRET est composé de 14 chiffres et est attribué par l'INSEE. Pour établir une facture, votre association doit obligatoirement avoir un numéro de SIRET.

Comment obtenir votre n° de SIRET :

- Si votre association est employeur de personnel salarié → Le numéro doit être demandé à l'Urssaf.
- Si votre association exerce des activités qui entraînent paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés → Le numéro doit être demandé au centre de formalités des entreprises (CFE) du centre des impôts
- Si votre association reçoit ou souhaite recevoir des subventions de l'État ou des collectivités territoriales → Le numéro doit être demandé directement par courrier à la direction régionale de l'INSEE :

INSEE BOURGOGNE
2 rue Hoche
BP 83509
21035 Dijon Cedex

Joindre une copie des statuts de votre association et une copie de l'extrait paru au journal officiel (ou à défaut le récépissé de dépôt des statuts en préfecture).

- Si votre association ne remplit pas au moins une de ces conditions, le numéro de SIRET n'est pas obligatoire.

Attention : ce numéro est susceptible de changer en cas de modification d'adresse du siège social de l'association.

Les agréments

Les agréments peuvent être considérés comme des labels, reconnaissant la qualité du travail conduit par l'association dans un domaine particulier.

Pour certaines activités associatives, un agrément peut être obligatoire (pratique de certains sports, accueil collectif de mineurs...).

Documents financiers

Vos documents financiers doivent respecter la nomenclature du plan comptable associatif. Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre vos propres documents.

Aides en nature

La municipalité soutient l'action des associations par des mises à disposition gratuites de locaux, de matériel et de personnels municipaux, qui constituent des aides en nature.

La loi du 6 février 1992 impose de faire figurer dans les annexes budgétaires des finances communales le montant de ces aides. Les associations doivent de leur côté les indiquer dans leurs documents financiers.

C'est pourquoi chaque année la commune de Montbonnot-Saint-Martin vous fera parvenir par courrier le montant des aides en nature qui ont été accordées à votre association pour l'année écoulée. Vous devez reporter ce montant dans vos documents financiers, dans les rubriques intitulées « prestations en nature » et « mise à disposition gratuite de biens et prestations » dans les modèles joints à ce dossier.

Si vous bénéficiez d'aides en nature de la part d'autres collectivités, cumulez les montants dans ces rubriques.

Valorisation du bénévolat

Depuis 1999, il est possible de mettre en valeur le bénévolat dans les comptes annuels des associations. Ce n'est pas obligatoire, mais cela peut être intéressant pour votre association pour diverses raisons, par exemple : favoriser la reconnaissance de l'utilité sociale du bénévolat, donner une image fidèle de l'ensemble des activités de votre association, rendre compte de l'intégralité des ressources de votre association, mais aussi mettre en évidence les coûts réels de votre projet associatif.

Il n'y a pas de méthode idéale pour faire ce calcul. Nous vous proposons quelques conseils, libre à vous de les appliquer ou non.

- > Comptez les heures de bénévolat réalisées par vos bénévoles.
Pour cela vous pouvez vous baser sur les activités de votre association qui mobilisent des bénévoles, et évaluer le temps qui leur est consacré :
 - . Les activités régulières de votre association : activité/entraînement hebdomadaire, réunions de CA, de bureau...
 - . Les événements ponctuels organisés par votre association : fête, spectacle, compétition...Pensez à compter le nombre de personnes mobilisées pour chacune de ces activités.
- > Multipliez le nombre d'heures/bénévoles par le smic horaire brut (10,03 € au 01/01/2019)
Si vous souhaitez évaluer le coût réel de votre activité ou d'un projet en cas de salarisation des bénévoles, vous pouvez utiliser le smic chargé brut patronal (montant variable).
- > Reportez le montant obtenu dans les rubriques « bénévolat » et « personnel bénévole » de vos documents financiers.



DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS

Année 2025 - 2026

Personne chargée du dossier au sein de l'association :

Nom : Prénom :

Adresse mail : Tél :

1. Fiche d'identité de l'association

Nom : Sigle :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Adresse mail : Site internet :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Déclaration en préfecture de :, le : ____ ____ ____ ____

Date de publication de la création au Journal Officiel : ____ ____ ____ ____

Numéro SIRET : ____ ____ ____ ____

Code APE : ____ ____ ____

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?

☐ non ☐ oui, précisez le(s)quel(s) :

Type d'agrément et numéro :

.....

.....

Attribué par :

.....

.....

En date du :

____ ____ ____ ____

____ ____ ____ ____

NOM Prénom – Président :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

NOM Prénom – Trésorier :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

NOM Prénom – Secrétaire :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

2. Objectifs et activités de l'association

Quelles sont les activités et actions programmées sur la commune pour l'année en cours ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Votre association participe-t-elle à des projets avec d'autres associations ou d'autres collectivités ? ☐ oui ☐ non

Si oui, décrivez lesquels (actions prévues, associations partenaires, mutualisation de matériel...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Adhérents

Nombre d'adhérents pour l'année en cours :

Age	Hommes		Femmes		Total
	Bonimontains	Non Bonimontains	Bonimontains	Non Bonimontains	
Enfants de 3 à 5 ans					
Enfants de 6 à 10 ans					
Enfants + 10 ans					
De 18 à 60 ans					
+ de 60 ans					
Total					

Nombre de nouveaux adhérents pour l'année en cours :

Nous entendons par « nouveaux adhérents » les personnes qui n'étaient pas jusqu'à présent membres de l'association et ont adhéré lors de l'année en cours.

Lieu de résidence :

Lieu de résidence	Nb d'adhérents pour l'année en cours
Montbonnot	
Biviers	
Saint-Ismier	
Saint Nazaire les Eymes	
Bernin	
Meylan	
Autres	

Montant annuel de l'adhésion ou de l'activité :

Remplissez le tableau ci-dessous ou joignez le cas échéant votre grille de tarifs.

Tarifs de l'adhésion ou de l'activité (licence comprise)	Montbonnot	Extérieurs
Enfants de 3 à 5 ans		
Enfants de 6 à 10 ans		
Enfants + 10 ans		
Adultes		
Tarif familial		
Autre tarif (à préciser)		

4. Ressources humaines de l'association, salariés et bénévoles :

Bénévoles :

Nombre de bénévoles :, dont nouveaux bénévoles.

Nous entendons par « nouveaux bénévoles » les personnes qui n'étaient pas jusqu'à présent actives comme bénévoles dans l'association et ont commencé une activité bénévole dans l'année en cours.

Nombre de nouveaux membres dans les instances dirigeantes :

Nous entendons par « nouveaux membres dans les instances dirigeantes » les personnes qui n'étaient pas jusqu'à présent actives dans les instances dirigeantes de l'association et ont été élues au conseil d'administration ou au bureau dans l'année en cours.

Salariés :

Nombre total de salariés (y compris ceux que vous employez par l'intermédiaire d'une autre structure) :	En équivalent temps plein travaillé salarié (ETPT)* :
Nombre de salariés exerçant des fonctions administratives :	Nombre de salariés exerçant des fonctions techniques et/ou pédagogiques :
Nombre d'emplois en CDI :	Nombre d'emplois en CDD :
Nombre d'ETP salariés bénéficiant d'une aide publique : Précisez le type :	Masse salariale** en euros :

* Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois travaillant à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

** La masse salariale est le cumul des rémunérations brutes des salariés de l'association pour l'année de l'exercice (salaires et primes, hors cotisations patronales).

Commentez si nécessaire les ressources humaines de l'association :

.....
.....

Compte de résultat de l'association

Approuvé par les instances statutaires pour l'exercice 2024 - 2025

Date de début : Date de fin :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de services	 €	- Marchandises	 €
- Achats non stockés de matières et fournitures	 €	- Prestations de services	 €
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	 €	- Produits des activités annexes	 €
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	 €	74 - Subventions d'exploitation	
- Fournitures administratives	 €	- Etat (à détailler) :	
- Autres fournitures	 €		 €
61 - Services extérieurs			 €
- Sous-traitance générale	 €		 €
- Locations mobilières et immobilières	 €		 €
- Entretien et réparation	 €	- Région(s) :	 €
- Assurances	 €		 €
- Documentation	 €	- Département(s) :	 €
- Divers	 €		 €
62 - Autres services extérieurs		- Commune de Montbonnot :	 €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	 €		 €
- Publicité, publications	 €	- Organismes sociaux (à détailler) :	
- Déplacements, missions et réceptions	 €		 €
- Frais postaux et de télécommunication	 €		 €
- Services bancaires	 €	- Fonds européens	 €
- Divers	 €	- CNASEA (emplois aidés)	 €
63 - Impôts et taxes		- Autres Communes (précisez)	
- Impôts et taxes sur rémunérations	 €		 €
- Autres impôts et taxes	 €		 €
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
- Rémunérations du personnel	 €	- Cotisations	 €
- Charges sociales	 €	- Autres	 €
- Autres charges de personnel	 €	76 - Produits financiers	
65 - Autres charges de gestion courante	 €	77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles	 €	- Sur opérations de gestion	 €
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagement	 €	- Sur exercices antérieurs	 €
TOTAL DES CHARGES	 €	78 - Reprise sur amortissements et provisions	 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		TOTAL DES PRODUITS	 €
- Secours en nature	 €	87 - Contributions volontaires en nature	
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations	 €	- Bénévolat	 €
- Personnels bénévoles	 €	- Prestations en nature	 €
RESULTAT	 €	- Dons en nature	 €
TOTAL	 €	TOTAL	 €

Approuvé par M, Mme, en tant que : (Fonction dans l'association)

Date :

Signature :

Bilan financier de l'association

Approuvé par les instances statutaires pour l'exercice 2024 - 2025

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
Actif immobilisé		Capitaux propres	
- Immobilisations incorporelles	 €		 €
.....	 €		 €
.....	 €		 €
- Immobilisations corporelles	 €		 €
.....	 €		 €
.....	 €		 €
- Immobilisations financières	 €	Provisions pour risques et charges	
.....	 €		 €
.....	 €		 €
.....	 €		
Actif circulant		Dettes	
- Stocks et en-cours	 €	Emprunts obligatoires et assimilés	 €
.....	 €	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	 €
.....	 €	Dettes fournisseurs	 €
- Créances	 €		 €
.....	 €		 €
.....	 €	Dettes fiscales et sociales	 €
- Valeurs mobilières de placement	 €	Autres dettes	 €
- Disponibilités	 €		
TOTAL ACTIF	 €	TOTAL PASSIF	 €

Approuvé par M, Mme, en tant que : (Fonction dans l'association)

Date :

Signature :

Budget prévisionnel de l'association

Approuvé par les instances statutaires pour l'exercice 2025 - 2026

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de services	 €	- Marchandises	 €
- Achats non stockés de matières et fournitures	 €	- Prestations de services	 €
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	 €	- Produits des activités annexes	 €
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	 €	74 - Subventions d'exploitation	
- Fournitures administratives	 €	- Etat (à détailler) :	
- Autres fournitures	 €		 €
61 - Services extérieurs			 €
- Sous-traitance générale	 €		 €
- Locations mobilières et immobilières	 €		 €
- Entretien et réparation	 €	- Région(s) :	 €
- Assurances	 €		 €
- Documentation	 €	- Département(s) :	 €
			 €
- Divers	 €		 €
62 - Autres services extérieurs		- Commune Montbonnot :	 €
		Subvention souhaitée.....	 €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	 €		 €
- Publicité, publications	 €	- Organismes sociaux (à détailler) :	
- Déplacements, missions et réceptions	 €		 €
- Frais postaux et de télécommunication	 €		 €
- Services bancaires	 €	- Fonds européens	 €
- Divers	 €	- CNASEA (emplois aidés)	 €
63 - Impôts et taxes		- Autres Communes (précisez)	
- Impôts et taxes sur rémunérations	 €		 €
- Autres impôts et taxes	 €		 €
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
- Rémunérations du personnel	 €	- Cotisations	 €
- Charges sociales	 €	- Autres	 €
- Autres charges de personnel	 €	76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	
65 - Autres charges de gestion courante	 €	- Sur opérations de gestion	 €
67 - Charges exceptionnelles	 €	- Sur exercices antérieurs	 €
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagement	 €	78 - Reprise sur amortissements et provisions	 €
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	 €	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature	 €	- Bénévolat	 €
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations	 €	- Prestations en nature	 €
- Personnels bénévoles	 €	- Dons en nature	 €
TOTAL DES CHARGES	 €	TOTAL DES PRODUITS	 €

Approuvé par M, Mme, en tant que : (Fonction dans l'association)

Date :

Signature :